AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1069
FR0000130007-FS0441

25 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ALCATEL LUCENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 juillet 2013, la société The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juillet 2013, le seuil de 5% des droits de vote de la société ALCATEL-LUCENT et détenir 123 228 948 actions ALCATEL-LUCENT[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALCATEL-LUCENT sur le marché.

[1] Agissant en qualité d'« investment adviser » pour le compte de fonds. A raison d'une réorganisation, Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International, Inc. n'effectuent plus de déclarations séparées. Ainsi, à compter du 1er septembre 2012, les détentions sont agrégées et déclarées par The Capital Group Companies, Inc.

[2] [2] Dont 8 318 actions sous forme d'ADR.

[3] Sur la base d'un capital composé de 2 329 431 233 actions représentant 2 375 866 636 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.